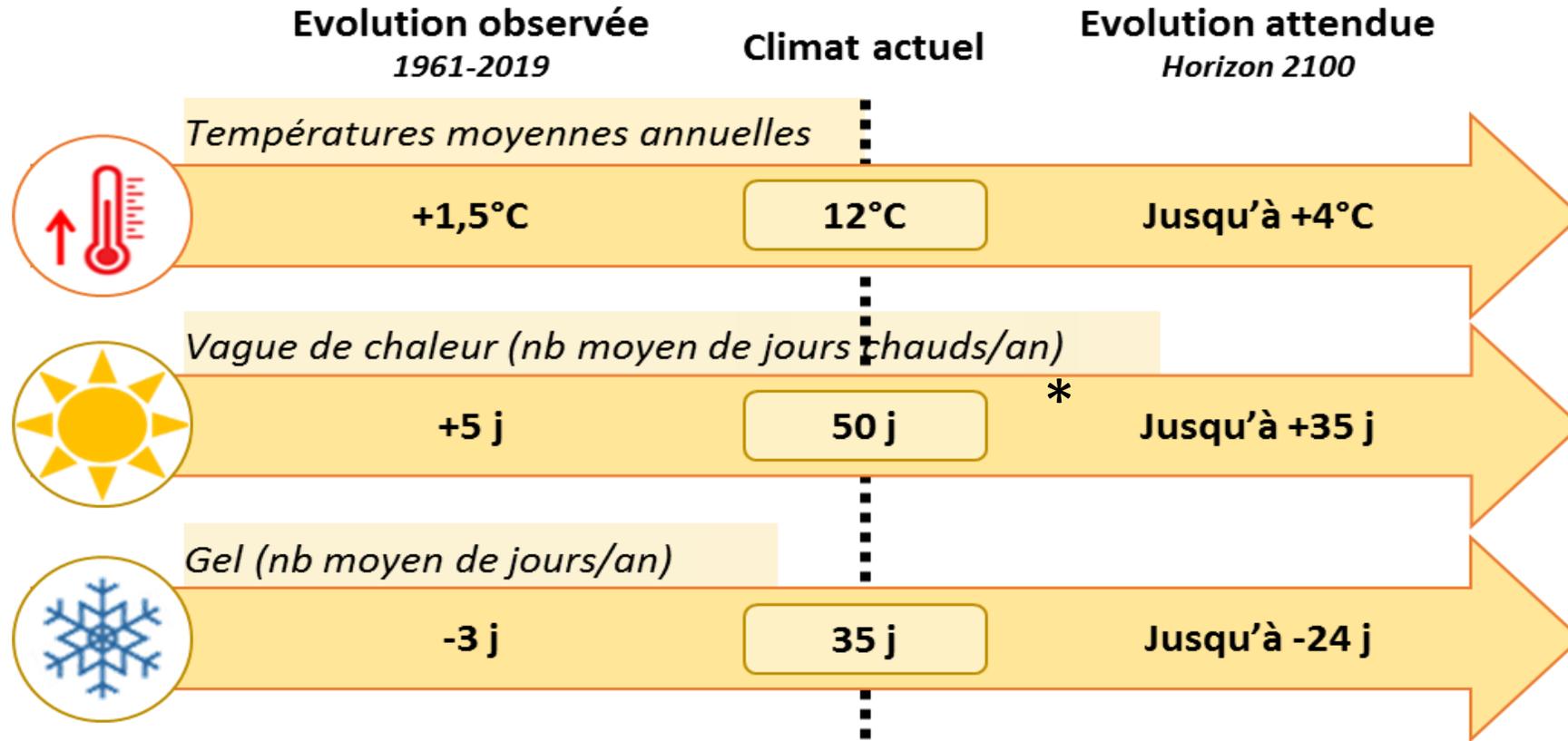


Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) d'Angers Loire Métropole

**Conseil communautaire
16 janvier 2023**

Constats et évolutions à l'échelle d'Angers Loire Métropole

Températures :



*Nombre annuel de jours pour lesquels la température maximale est supérieure ou égale à 25°C.

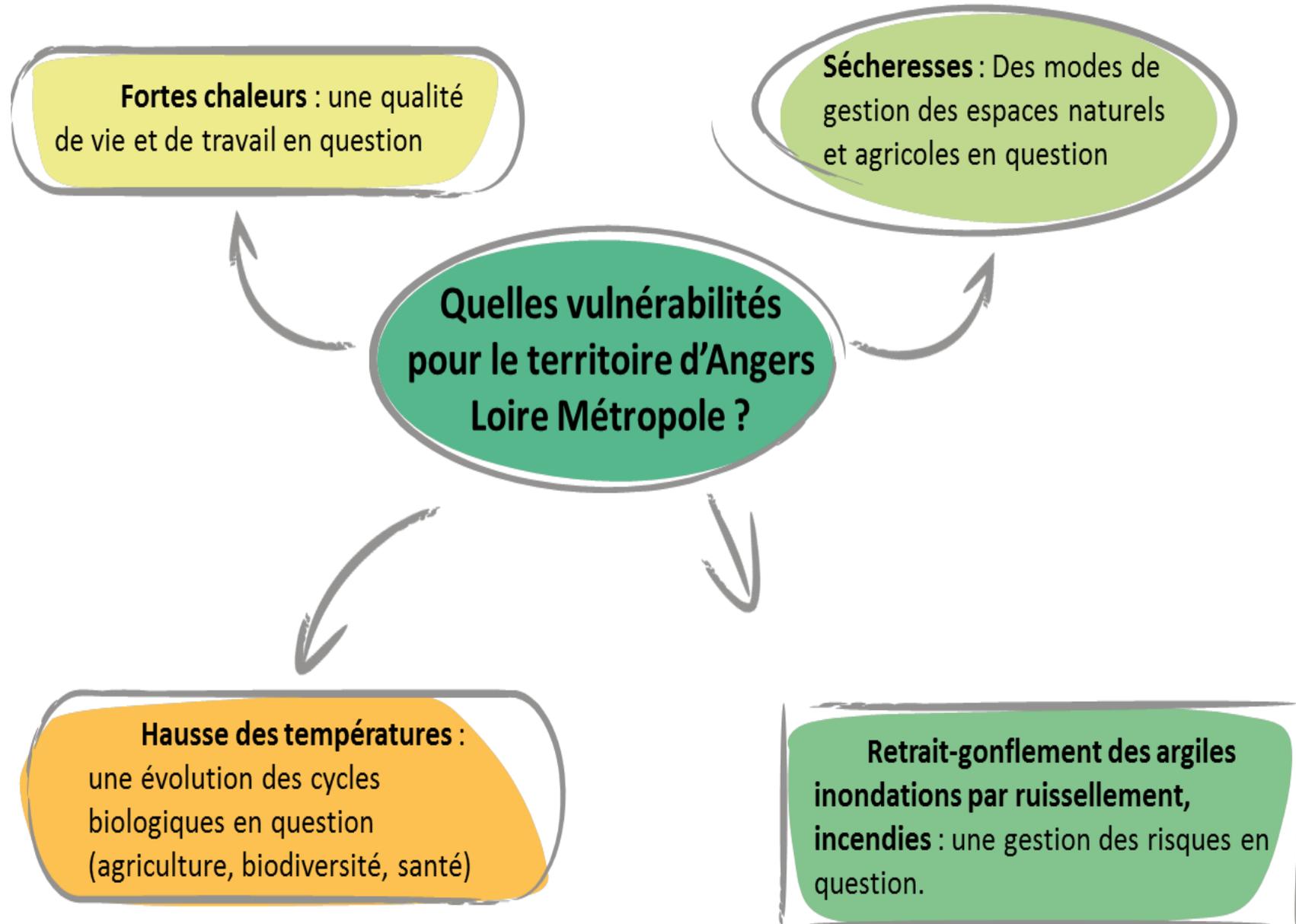
Précipitations : une évolution plus incertaine

- Pas de tendance observée au cours des dernières décennies.
- Vers une évolution de la répartition annuelle des cumuls : hausse en hiver, baisse à l'automne et en été.
- Vers une hausse de l'intensité des épisodes de fortes pluies.

Vent : pas de tendance d'évolution constatée



Les grands enjeux à l'échelle d'Angers Loire Métropole



 Page 17 à 22 du PACC

(source : Diagnostic de vulnérabilité d'ALM, 2021)

L'élaboration du Plan d'adaptation

> **Un renforcement de la politique climat :**

PCAET adopté en décembre 2020 : complété par le volet adaptation

- **Assises de la transition écologique** (19 actions sur 63 liées à l'adaptation)

> **Objectif** : anticiper et réduire la vulnérabilité du territoire, et renforcer sa capacité de réponse au changement climatique

> **Elaboration** :

Plus de 150 personnes associées à l'élaboration, représentant **47** structures publiques et privées et **16** directions et services d'Angers Loire Métropole.

15 ateliers de travail

4 entretiens bilatéraux, **2** COPIL

2 webinaires de restitution



Les axes stratégiques du Plan d'adaptation

Axe 1

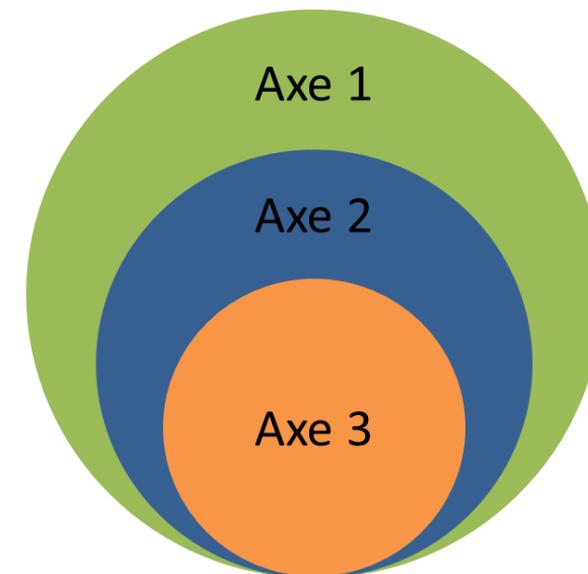
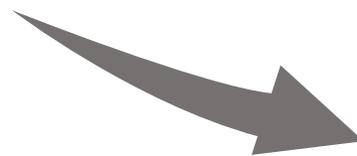
Renforcer la résilience des milieux naturels, des productions fondamentales et des infrastructures essentielles

Axe 2

Assurer la résilience des habitants et des communautés

Axe 3

Assurer la résilience des organisations et des activités



Approche inclusive du territoire

120 actions identifiées

→ 39 déjà engagées

→ 46 à mener à court terme (2025)

→ 35 à construire à moyen / long terme

Axe 1. Renforcer la résilience des milieux naturels, des productions et des infrastructures

Orientation 1.1

Soutenir la capacité d'adaptation des milieux naturels

- Préserver les corridors écologiques du territoire (10 actions)
- Observer la transformation des milieux induite par le changement climatique et adapter les modes de gestion en conséquence (5 actions)

Orientation 1.2

Préserver les ressources et productions

- Augmenter la rétention et l'infiltration d'eau sur le territoire, en partenariat avec les agriculteurs et accompagner la transition vers une agriculture résiliente aux sécheresses et économe en eau (choix de variétés, évolution des pratiques agricoles, etc.) (11 actions)
- Réduire la dépendance à la Loire pour l'approvisionnement en eau potable du territoire (2 action)
- Poursuivre et amplifier les actions de maîtrise de la demande en eau potable (4 actions)

Orientation 1.3

Assurer le fonctionnement des infrastructures

- Améliorer les dispositifs de gestion des eaux pluviales – dimensionnement du réseau et règles d'urbanisme en intégrant une hypothèse d'augmentation de la pluie décennale de référence (8 actions)
- Prendre en compte l'évolution du climat dans la conception et la gestion des infrastructures d'électricité et de transport en commun (9 actions)

Axe 2. Assurer la résilience des habitants et des communautés

Orientation 2.1

Préserver la qualité de vie dans l'espace public et dans les bâtiments

- Prendre en compte les fortes chaleurs dans l'aménagement et le renouvellement urbain, en valorisant notamment les services rendus par la nature (végétalisation, choix des matériaux, etc.) (19 actions)
- Prendre en compte les fortes chaleurs dans la conception et la rénovation des bâtiments résidentiels notamment en ciblant les bâtiments accueillant les populations les plus fragiles et les plus modestes (exposées à la précarité thermique estivale) (5 actions)

Orientation 2.2

Favoriser l'entraide et la mobilisation pour une communauté locale résiliente au changement climatique

- Améliorer la culture de la chaleur de la population ; et par extension la culture du changement climatique (10 actions)
- Adapter les services à la population en période de fortes chaleurs (8 actions)
- Sensibiliser les promoteurs et les propriétaires de maisons individuelles situées en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles aux bonnes pratiques à adopter pour limiter le risque de dommage à leur bien (3 actions)
- Mobiliser le grand public pour la veille et la lutte contre les plantes allergènes (4 actions)

Axe 3. Assurer la résilience des organisations et des activités

Orientation 3.1

Développer les outils, moyens et organisations des collectivités publiques pour s'adapter au changement climatique

- Intégrer l'adaptation au changement climatique à toutes les politiques publiques menées par les collectivités locales (Angers Loire Métropole, Communes, PMLA), notamment pour les formations, sensibilisations, communications, etc. (7 actions)
- Prendre en compte les fortes chaleurs dans la conception, la rénovation et l'usage des bâtiments publics (4 actions)
- Assurer un suivi des événements extrêmes et de leurs impacts locaux pour adapter les dispositifs de prévention des risques et de gestion de crise (les PCS notamment) (6 actions)

Orientation 3.2

Accompagner l'évolution des activités économiques du territoire

- Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux conséquences du changement climatique pour leurs activités et la gestion de leur patrimoine (5 actions)

A venir après l'adoption du PACC

- **Création d'une cellule « résilience et adaptation »**
- **Poursuite des travaux de priorisation des actions et diffusion auprès des élus et services**
- **Développer les outils d'observation et de suivi et évaluation**
- **Poursuivre les actions du plan, engager les nouvelles, développer les partenariats et financements (Région, Europe)**
- **Révision à engager en 2025 avec la révision du PCAET**

